ESPINOSA, SUC. Mme.—Taxe de 1880, montant à $3 00

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Mena, Bourgogne et Remparts, désignés comme lots Nos. 19, 20 et 21 de l'ilet No. 736; les dits lots Nos. 19, 20 et 21 mesurent chacun, 12 pieds de face à la rue Barthelemy sur 100 pieds de profondeur.

ESPINOSA, SUC. Mme. — Taxe de 1880, montant à $1 50

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Barthélemy, Jeanne et Remparts, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 354; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 60 pieds de face à la rue St. Claude sur 120 pieds de profondeur.

ELLIOT, MANUEL—Taxe de 1880, montant à 90c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Feliciana, Claiborne et Prosper, désignés comme lots Nos. 3 à 6 de l'ilet No. 784; les dits lots Nos. 3 à 6 mesurent 124 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds de profondeur.

ESTINGOY, CHARLES — Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Mandeville, Espagne, et Prosper, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 776; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Solidelle sur 117 pieds de profondeur.

ERRIBON, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à 15c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmira, Congrès, Force et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1239; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Elmira sur 120 pieds de profondeur.

ENRIGHT, PATRICK—Taxe de 1880, montant à 5c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magistrat, Vertus, Mathilde et Alexandre, désignée comme une portion de l'ilet No. 1296, la dite portion de terre mesure 251 pieds de face à la rue Magistrat sur une profondeur de 96 pieds d'un coté sur 86 pieds de l'autre coté.

ENRIGHT, PATRICK—Taxe de 1880, montant à 5c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magistrat, Alexandre, Pologne et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1297; la dite portion de terre mesure 267 pieds de face à la rue Magistrat sur une profondeur de 53 pieds d'un coté et 27 pieds de l'autre coté.

ENRIGHT, PATRICK—Taxe de 1880, montant à 5c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pologne, Magistrat, Lesseps et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1296.

ENRIGHT, PATRICK—Taxe de 1880, montant à 5c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pauline, Independence, Loi et Promenade Floride, désigné comme l'ilet No. 1474; le dit ilet No. 1474 mesure 214 pieds sur 244 pieds.

EGLE, Mme GEORGE—Taxe de 1880, montant à $4 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Champs-Elysées, Marigny et Villeré, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 312; le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Urquhart sur 120 pieds de profondeur.

EGLE, Mme GEORGE—Taxe de 1880, montant à $1 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Laharpe, Columbus et Roman, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 345; le dit lot No. 6 mesure 28 pieds de face à la rue Prieur, sur 110 pieds de profondeur.

ETIENNE, J. B.—Taxe de 1880, montant à 30c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hope, Wagner, Brasilia et Loi, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 1566; le dit lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue Hope sur 90 pieds de profondeur.

ETIENNE, V. et H. JOINVILLE—Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Loi, Wagner, Brasilia et Hope, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 1566; le dit lot No. 16 mesure 120 pieds de face à la rue Loi sur 120 pieds de profondeur.

ESCOFFIE, FRANÇOIS — Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue St. Bernard et les rues Onzaga et Prieur, désigné comme un triangle de l'ilet No. 553; le dit triangle mesure 57 pieds de face à l'Avenue St. Bernard sur 121 pieds de profondeur.

EDMONDS, MICHAEL No. 2.—Taxe de 1880, montant à $3 00

Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bonnabel, Royane, Bourgogne et Remparts, désignés comme lots Nos. 7 à 18 de l'ilet No. 306; les dits lots Nos. 7 à 18 mesurent 319 pieds de face à la rue Forstall sur 71 pieds de profondeur.

ESCOUBSE, SUC. Vve. C. H. et Mlle MARIE—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Port, Villeré et Robertson, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 669; le dit lot No. 15 mesure 58 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur 108 pieds de profondeur.

EBDO, D. E.—Taxe de 1880, montant à 45c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Independence, Congrès, Claiborne et Prosper, désignée comme une portion de l'ilet No. 736.

EUGENE, ALEXIS — Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Claude, Bagatelle, St. Antoine et Remparts, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 377; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue St. Claude sur 96 pieds de profondeur.

ESCUDE, JEAN MARIE — Taxe de 1880, montant à 90c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues François, Champs Elysées, Pauger et Livingston, désignée comme une portion de l'ilet No. [illegible].

FLASH, PRESTON & CO.—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Antonia, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 690, le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue St. Antoine sur 120 pieds de profondeur.

FRANÇOIS, Vve CHARLES—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, St. Bernard, Prosper et Solidelle, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 757; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur 116 pieds de profondeur.

FALKENHEIMER, Mme C. — Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Prosper et Solidelle, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 775; le dit lot No. 3 mesure 31 pieds de face à la Marigny sur 120 pieds de profondeur.

FALKENHEIMER, Vve CH.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Mandeville, Prosper et Marigny, désigné comme lot A de l'ilet No. 775; le dit lot A mesure [illegible] pieds de face à la rue Solidelle sur 64 pieds de profondeur.

FAULET, ANN — Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Solidelle, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 390; le dit lot No. 4 mesure 42 pieds de face à la rue Joséphine sur 150 pieds de profondeur.

FAULET, ANN — Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Solidelle, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 390; le dit lot No. 8 mesure 162 pieds de face à la rue Joséphine sur 150 pieds de profondeur.

FAURES, LOUIS E. — Taxe de 1880, montant à 90c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Génie, St. Bernard et Célestine, désignée comme une portion de l'ilet No. 1031; la dite portion de l'ilet No. 1031 forme l'encoignure des rues Nouvelle-Orléans et Génie et mesure 64 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur 120 pieds de profondeur.

FARRAR, T. W. — Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Habana, l'Avenue Londres, les rues Libéral et Force, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 1181; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Habana sur 125 pieds de profondeur.

FALLON, JAMES—Taxe de 1880, montant à $15 00

Un certain grand triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Washington, le Chemin du Bayou et la rue Broad, désigné comme un grand triangle de terre de l'ilet No. 1351.

FAURIE, CHAS. L.—Taxe de 1880, montant à $1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magistrat, Champs Elysées, François et Loi, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 1377; les dits lots Nos. 15 et 16 forment l'encoignure des rues Magistrat et Champs Elysées et mesurent 64 pieds de face à la rue Magistrat sur 120 pieds de profondeur.

FRANCIS, JOHN W.—Taxe de 1880, montant à 90c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Frankfort, sur les propriétés faisant face au Bayou St. Jean, entre le Bayou St. Jean et les Champs Elysées; la dite portion de terre mesure 120 pieds sur 329 pieds.

FABRE, Mme CHARLOTTE — Taxe de 1880, montant à $2 50

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Maurepas, Fortin, Moreau et Savage, désignée comme une portion de l'ilet No. 1508; la dite portion de terre mesure 30 pieds de face à la rue Maurepas, traversant à Fortin, sur 150 pieds de profondeur.

FRANCIS, Mme FERNAND— Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Henry, Jourdan et Dauphine, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 1[illegible]; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Royale sur 134 pieds 10 pouces de profondeur.

FABRY, Mme CHAS. A.—Taxe de 1880, montant à $4 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Caffin, Royale et Dauphine, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 197; le dit lot No. 2 forme l'encoignure des rues Dauphine et Caffin et mesure 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 312 pieds de profondeur.

FANNING WM. — Taxe de 1880, montant à $2 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pauline, Bourgogne, Independence et Remparts, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 189; les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues Pauline et Bourgogne et mesurent 61 pieds de face à la rue Pauline sur 122 pieds de profondeur.

FLANNIGAN, BRIDGET— Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, St. Ferdinand, Press et Villeré, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 561; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Urquhart sur 170 pieds de profondeur.

FARMER, JOHN — Taxe de 1880, montant à 60c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prosper, Port, St. Ferdinand et Solidelle, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 733; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 forment l'encoignure des rues Prosper et Port et mesurent 131 pieds de face à la rue Prosper sur 163 pieds de profondeur.

FRANÇOIS, HYPOLITE— Taxe de 1880, montant à 70c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Espagne, Washington et Joséphine, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 580; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Solidelle et Espagne et mesure 32 pieds de face à la rue Solidelle sur 120 pieds de profondeur.

FAVRE, AUGUSTE—Taxe de 1880, montant à 90c

Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeanne, Barthélemy, Célestine, et Joséphine, désignés comme 13 lots de l'ilet No. 357; les dits 13 lots mesurent 341 pieds de face à la rue Jeanne sur 150 pieds de profondeur.

FAVROT, JOHN PETER — Taxe de 1880, montant à 5c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Piété, Louisa, Vertus et Magistrat, désigné comme ilet No. 1368; le dit ilet No. 1368 mesure [illegible] pieds sur 341 pieds.

FREELAND, VIRGINIA E. et LYDIA M. LONGUIRE—Taxe de 1880, montant à $4 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Marigny, Mandeville et Bourgogne, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 23[illegible]; le dit lot No. 23 mesure 32 pieds de face à la rue Dauphine sur 126 pieds de profondeur.

FIELD, Mlle KATE— Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues François, Union, Marais et Urquhart, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue François sur 120 pieds de profondeur.

FERRIER, ALBERT — Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et Solidelle, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 390; le dit lot No. 9 mesure 64 pieds de face à la rue Joséphine sur 117 pieds de profondeur.

FELIX, SALOMON — Taxe de 1880, montant à $6 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Galvez et Miro, désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 1042; le dit lot No. 2 mesure 22 pieds de face à la rue Kerlerec sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 3 mesure 106 pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 120 pieds d'un coté et 126 pieds de l'autre coté.

FETES, Vve JACQUES — Taxe de 1880, montant à $1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Onzaga, d'Abadie et Miro, désignés comme lots Nos. 7 et 8 de l'ilet No. 1047, les dits lots Nos. 7 et 8 mesurent 32 pieds de face à la rue Galvez sur 115 pieds de profondeur.

FETES, Vve JAQUES— Taxe de 1880, montant à $3 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Abadie, Miro, Onzaga et Galvez, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 1047; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Abadie et Miro et mesure 32 pieds de face à la rue Abadie sur 115 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Abadie sur 115 pieds de profondeur.

FETES, Vve JACQUES — Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Abadie, Miro, Onzaga et Galvez, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 1047; le dit lot No. 11 mesure 34 pieds de face à la rue Abadie sur 115 pieds de profondeur.

FETES, Vve JACQUES— Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Abadie, Miro, Onzaga et Galvez, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 1047; le dit lot No. 12 mesure 34 pieds de face à la rue Abadie sur 115 pieds de profondeur.

FREDELAINE, CHAS—Taxe de 1880, montant à $2 40

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Force, Union, François et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1296; la dite portion de l'ilet No. 1296 mesure 190 pieds de face à la rue Force sur 137 pieds de profondeur.

FREDERICK, JNO. —Taxe de 1880, montant à 45c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, St. Bernard, Magistrat et Vertus, désignée comme une portion de l'ilet No. 1148; la dite portion de l'ilet No. 1334 mesure 60 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 60 pieds d'un coté et 80 pieds de l'autre coté.

FELLOWS, J. Q. A. — Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la Route St. Jean, la rue Esplanade, le Chemin de Gentilly et la rue Lepage, désigné comme lot No. 29 de l'ilet Nos. 1524 à 1529; le dit lot No. 29 mesure 60 pieds de face à la Route St. Jean sur 240 pieds de profondeur.

FELLOWS, J. Q. A.—Taxe de 1880, montant à $6 40

Deux certaines portions de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, Plaisir, St. Antoine et Ne Plus Ultra, désignées comme deux portions de l'ilet No. 736, la première portion forme l'encoignure des rues Antonia et Plaisir et mesure 120 pieds de face à la rue Antonia sur 281 pieds de profondeur; la deuxième portion forme l'encoignure des rues St. Antoine et Ne Plus Ultra et mesure 120 pieds de face à la rue St. Antoine sur 281 pieds de profondeur.

FELLOWS, J. Q. A. — Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue de Londres, la rue Nouvelle-Orléans, le Chemin de Gentilly et la rue Plaisir, désigné comme l'ilet No. 2209; le dit ilet No. 2209 mesure 321 pieds sur 3[illegible] pieds.

FELLOWS, J. Q. A. — Taxe de 1880, montant à $1 80

Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St. Antoine, le Chemin de Gentilly et la rue Beauregard, désigné comme un triangle de l'ilet No. 2472, le dit ilet mesure 390 pieds sur 300 pieds.

FELLOWS, J. Q. A. — Taxe de 1880, montant à 5c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Espagne, Bard et Ne Plus Ultra, désignée comme une portion de l'ilet No. 2235.

FERNANDEZ, FRANCIS — Taxe de 1880, montant à 60c

Trois certaines portions de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignées comme trois portions de terre à Milneburg, commençant au Lac; la première portion mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur; la deuxième portion mesure 60 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur; la troisième portion mesure 50 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur.

FEMALE ORPHAN ASYLUM — Taxe de 1880, montant à $6 00

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme une portion de terre à Milneburg; la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Champs-Elysées et Columbus et mesure 120 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur.

FERNANDEZ, ED.—Taxe de 1880, montant à $2 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, François, Canal Marigny et Independence, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 1586; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 125 pieds de profondeur.

FREY, J. — Taxe de 1880, montant à $4 80

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Congrès, Elmira, Marais et Urquhart, désigné comme l'ilet No. 677; le dit ilet No. 677 mesure 215 pieds sur 340 pieds.

FLEYTAS, Vve. CELESTIN P.—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Enghien, Congrès, Villeré et Urquhart, désigné comme l'ilet No. 541; le dit ilet No. 541 mesure 120 pieds sur 341 pieds.

FERRAND, BAPTISTE — Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Louisa, Villeré et Clouet, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 664; le dit lot No. 5 mesure 31 pieds de face à la rue Robertson sur 170 pieds de profondeur.

FERILLOLY, Mme A.—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Barthélemy, Bagatelle, Robertson et Claiborne, désigné comme l'ilet No. 683; le dit ilet No. 683 mesure 341 pieds sur 270 pieds.

FEVRE A.—Taxe de 1880, montant à 30c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Press, St. Ferdinand, Solidelle et Joséphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 871; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Press sur 119 pieds de profondeur.

FEVRE, A.—Taxe de 1880, montant à 30c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Press, Solidelle et Joséphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 871, la dite portion de l'ilet No. 871 mesure 341 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur 119 pieds de profondeur.

FERNANDEZ, FRANCISCO—Taxe de 1880, montant à 15c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Célestine, Port, St. Ferdinand et Joséphine, désignée comme une portion de l'ilet No 924.

FERNANDEZ, FRANÇOIS—Taxe de 1880, montant à 45c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Espagne, Mandeville, Célestine et Génie, désignés comme 4 lots de l'ilet No. 1022.

FERNANDEZ, JOSEPH — Taxe de 1880, montant à 15c

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Génie, Mandeville, Célestine et Espagne, désignée comme une portion de l'ilet No. 1022.

FERNANDEZ, M. L.—Taxe de 1880, montant à 30c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Manuel, Génie et Libéral, désignée comme une portion de l'ilet No. 1033; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Barthélemy sur 125 pieds de profondeur.

FERNANDEZ, M. L.—Taxe de 1880, montant à 5c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Manuel, France, Génie et Libéral, désignée comme une portion de l'ilet No. 1033; la dite portion de terre mesure 341 pieds de face à la rue Manuel sur 104 pieds de profondeur.

FERNANDEZ, Mme MARIE E.—Taxe de 1880, montant à 5c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Tricou, Désiré, Trénor et Bénédict, désigné comme l'ilet No. 2030; le dit ilet No. 2030 mesure 218 pieds sur 300 pieds.

FERNANDEZ, WM.—Taxe de 1880, montant à 5c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Tricou, Manuel et Bolivar, désignée comme une portion de l'ilet No. 2276; la dite portion de terre mesure 60 pieds de face à la Hancock sur 110 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Chartres et Decatur, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 7, le dit lot No. 2 mesure 26 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 146 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Marigny, Chartres et Champs-Elysées, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 7, le dit lot No. 24 mesure 27 pieds de face à la rue Decatur sur 70 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 630; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur 110 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Prosper, St. Antoine, Antonia et Claiborne, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 752; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Prosper sur 96 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS—Taxe de 1880, montant à $4 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Prosper, St. Antoine, Antonia et Claiborne, désignés comme lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No. 752; les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Prosper sur 100 pieds de profondeur.

FIX, LOUIS — Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Musique, Arts, Urquhart et Villeré, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 317; le dit lot No. 2 mesure 31 pieds de face à la rue Musique sur 120 pieds de profondeur.

FINKMAN, JACOB—Taxe de 1880, montant à 45c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme propriété faisant face au Chemin de Gentilly, profondeur vers le lac.

FRIDENO, NICHOLAS — Taxe de 1880, montant à $2 40

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Chemin de Gentilly, Marigny, Mandeville, Pelopidas et Livingston, désignée comme une portion de l'ilet No. 2391 et 2402.

FILLANDEAU, J. J. B.—Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Villeré, Elmira et Urquhart, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Désiré et Villeré et mesure 1[illegible] pieds de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur.

FILLEULE, EDWARD — Taxe de 1880, montant à $1 80

Sept certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmira, Villeré, Désiré et Robertson, désignés comme 7 lots de terre de l'ilet No. 601.

FITZPATRICK, JAMES — Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Gordon, Monroe, Prosper et Solidelle, désigné comme l'ilet No. 861.

FILLEUL, ED. — Taxe de 1880, montant à 60c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Mandeville, Célestine et Génie, désignés comme 2 lots de terre de l'ilet No. 1022.

FODESKI, PEPINO — Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Remparts, Esplanade et Bourgogne, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Kerlerec et Remparts et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Kerlerec sur 80 pieds de profondeur.

FLORANCE, JACOB P.—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, François, Claiborne et Prosper, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 22 mesure 29 pieds de face à la rue Union sur 116 pieds de profondeur.

FORTIER, Vve E. — Taxe de 1880, montant à $7 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Columbus, Kerlerec et Derbigny, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Roman et Columbus et mesure 32 pieds de face à la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

FLAURENCE, L.—Taxe de 1880, montant à $1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antonia, St. Antoine, Célestine et Génie, désignés comme lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. [illegible]; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent, chacun, 32 pieds de face à la rue Antonia sur 126 pieds de profondeur.

FOS. BLAISE—Taxe de 1880, montant à $2 40

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Vertus et Magistrat, désignés comme lots Nos. 17 et 18 de l'ilet No. 1390; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent 64 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur.

FOUCHER, MARIE — Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, François, Loi et Magistrat, désigné comme lot No 5 de l'ilet No. 1377; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur.

FORTIN, MARIE A.— Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la Route St. Jean, la rue Esplanade, le Chemin de Gentilly et la rue Lepage, désigné comme lot No. 13 de l'ilet Nos. 1524 à 1529; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la Route St. Jean sur 114 pieds de profondeur.

FONDAL, LOUIS—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la Route St. Jean, la rue Esplanade, le Chemin de Gentilly et la rue Lepage, désigné comme lot No. 11 de l'ilet Nos. 1524 à 1529; le dit lot No. 11 mesure 64 pieds de face à la Route St. Jean sur 114 pieds de profondeur.

FOULER, DAVID H.—Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété sur le Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 5, le dit lot No. 5 mesure 90 pieds de face à la rue Esplanade sur 167 pieds de profondeur.

FOURCHY, PAUL — Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, François, Manuel et Beauregard, désigné comme un demi de l'ilet No. [illegible].

FOUCHER, SUCCESSION VICTOR—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Bayou St. Jean, propriété faisant face à la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No. 27; le dit lot No. 27 mesure 180 pieds de face au Bayou St. Jean sur 300 pieds de profondeur.

FOUCHER, SUCCESSION VICTOR—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété faisant face à la partie inférieure du Bayou St. Jean, désigné comme lot No 28; le dit lot No. 28 mesure 180 pieds de face au Bayou St. Jean sur 300 pieds de profondeur.

FLORY, HIPPOLYTE. Taxe de 1880, montant à 60c

Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, à Milneburg, commençant au Lac; les dits 12 lots mesurent [illegible] pieds de face sur 126 pieds de profondeur.

FOUCHE, NELSON — Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Washington, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 370; le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur.

FOUCHE, GEORGE—Taxe de 1880, montant à $1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Washington, Remparts et St. Claude, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 370; le dit lot No. 15 mesure 28 pieds de face à la rue Espagne sur 96 pieds de profondeur.

FOSTER, WARBOURG — Taxe de 1880, montant à $1 80

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Gordon, Monroe, Marais et St. Claude, désigné comme l'ilet No. 4[illegible]; le dit ilet No. 4[illegible] mesure 312 pieds sur [illegible] pieds.

FORTIER, OMER — Taxe de 1880, montant à 75c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Espagne, Washington et Robertson, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 648; le dit lot No. 8 mesure 22 pieds de face à la rue Claiborne sur 1[illegible] pieds de profondeur.

FALK, MICHAEL C.—Taxe de 1880, montant à $1 50

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Arts, Musique, Claiborne et Robertson, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 665; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Arts sur 1[illegible] pieds de profondeur.

FOSDICK, GEO. A.—Taxe de 1880, montant à ....$1 [illegible]

Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Congrès, Elmira, Claiborne et Prosper, désignés comme lot No. 11 de l'ilet No. 728, le dit lot No. 11 mesure 341 pieds de face à la rue Congrès sur 96 pieds de profondeur.

FORMY, C. et D. McENTYRE—Taxe de 1880, montant à 60c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lallery, Tricou, Solidelle et Joséphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 851; la dite portion de terre mesure 31 pieds de face à la rue Lallery sur 82 pieds de profondeur.

FAURES, W. D. B. et P. M.—Taxe de 1880, montant à 30c

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Independence, Congrès, Solidelle et Joséphine, désignée comme une portion de l'ilet No. 852.

FLOOG, JOSEPHINE—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Musique, Magistrat et Loi, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1284.

FORSTALL, CHS. E.—Taxe de 1880, montant à 5

Seize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Franklin, Magistrat et Loi, désignés comme lots Nos. 1 à 16 de l'ilet No. 1305.

FOX, JAMES—Taxe de 1880, montant à 5

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Amour, la Promenade Floride et la rue Loi, désignée comme une portion de l'ilet No. 1432.

FOURAT, VALERIE E.—Taxe de 1880, montant à 5

Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Delery, Hancock, Solivo et Foy, désignés comme ilets Nos. 2507 et 2508; les dits ilets Nos. 2507 et 2508 mesurent, chaque, 300 pieds sur [illegible] pieds.

FORESTIER, Mme et G. VILLERE—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Montegut, St. Claude, Clouet et Remparts, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 363; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Montegut et St. Claude et mesure 60 pieds de face à la rue Montegut sur 120 pieds de profondeur.

FURMAN, Mme M. F.—Taxe de 1880, montant à ....$4 [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Lepage, Route St. Jean et Chemin de Gentilly, désigné comme lot No. 31 de l'ilet 1524 à 1529; le dit lot No. 31 forme l'encoignure des rues Sixième et Lepage et mesure 30 pieds de face à la rue Sixième sur 120 pieds de profondeur.

FULDA, LOUIS P.—Taxe de 1880, montant à 5

Un certain demi ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Arts, Musique, Industrie et Agriculture, désigné comme un demi de l'ilet No. 1287.

FULDA, LOUIS P.—Taxe de 1880, montant à 5

Un certain triangle de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Mandeville, Bénédict et Hammond, désigné comme un triangle de l'ilet No. 2161.

FULDA, LOUIS P.—Taxe de 1880, montant à 5

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Musique, Washington, Bénédict et Hammond, désigné comme l'ilet No. [illegible].

FREY, Vve FRED'K.—Taxe de 1880, montant à ....$7 [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Laharpe, Johnson et Galvez, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 1050; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Columbus sur 100 pieds de profondeur.

FRYE, JNO.—Taxe de 1880, montant à 30c

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété dans les terres de prairie, faisant face au Chemin de Gentilly, entre Gentilly et le lac, désignés comme lots Nos. 10, 12 et 26.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quiconque enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat, de propriétés Foncières.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, QUATRIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 1 pour cent par an jusqu'à paiement et tous les frais.

DREYFUS, Mme THERESA — Taxe de 1880, montant à ....$[illegible]4 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Philippe et Première, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 147, les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 64 pieds de face à la rue Magazine sur 150 pieds de profondeur.

DA PORTE, L. B. — Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St. André, Ste. Marie, Prytania et St. Charles, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Marie sur 100 pieds de profondeur.

DIAMOND, JOHN — Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Prytania, Conrey et Sixième, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 218, le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face à la rue St. Charles sur 1[illegible] pieds de profondeur.

DORSEY, JAMES — Taxe de 1880, montant à $4 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Levée, Seraphin et Philippe, désigné comme lot No. 68 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 68 mesure 31 pieds de face à la rue Rousseau sur 1[illegible] pieds de profondeur.

DOWLER, M. M. — Taxe de 1880, montant à $3 00

Une certaine portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Adèle, Rousseau et Levée, désignée comme une portion du lot No. 33 de l'ilet No. 21; la dite portion du lot No. 33 mesure 31 pieds de face à la rue Joséphine sur 150 pieds 10 pouces de profondeur.

DUNCAN, ANTHONY — Taxe de 1880, montant à $1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Liberté et Franklin, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur 110 pieds de profondeur.

DUGUE, F. Jr., et FORTIER—Taxe de 1880, montant à $1 60

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Jackson et Philippe, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. [illegible], le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Howard sur 126 pieds 8 pouces de profondeur.

DOWLER, M. M.—Taxe de 1880, montant à $12 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Levée, Seraphin et Première, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 27; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 67 pieds de face à la rue Levée sur [illegible] pieds de profondeur.

DAROCH, Mme DANIEL — Taxe de 1880, montant à $9 00

La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Rousseau et Levée, désignée comme la moitié du lot No. 30 de l'ilet No. [illegible]; la dite moitié du lot No. 30 mesure 44 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

DAVIDSON, J. C.—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Magnolia, Clara, Deuxième et Troisième, désigné comme l'ilet No. 260.

DAVIDSON, J. C.— Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Magnolia, Clara, Troisième et Quatrième, désigné comme l'ilet No. 261.

DOLL, Vve H., et DOLL, H., Jr.—Taxe de 1880, montant à $12 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. André, Félicité, Remparts et Dryades, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 292, le dit lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue St. André sur 117 pieds de profondeur.

DUNS, FRANCIS—Taxe de 1880, montant à $4 20

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Neuvième, Annonciation et Harmonie, désignée comme une portion du lot No. 2 de l'ilet No. [illegible]; la dite portion du lot No. 2 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Chippewa sur 112 pieds de profondeur.

DUFFY, Mme BERNARD—Taxe de 1880, montant à ....$[illegible] 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Marie, St. André, Religieuses et Rousseau, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 37; le dit lot No. 8 mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Ste. Marie sur 120 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quiconque enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24 rue Union.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme B. DUFFY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 10ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Ste. Marie, Religieuses, Rousseau et St. André, désigné comme lot No. 8 dans l'ilet No. 37; le dit lot No. 8 mesure 28 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Ste. Marie sur 120 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges connues comme les taxes d'Etat de l'année 1875, montant à $26 15.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme BERNARD DUFFY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 3 Octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 10ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Religieuses, Rousseau, St. André et Ste. Marie, désigné comme lot No. 8 dans l'ilet No. 37; le dit lot No. 8 mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Ste. Marie sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années [illegible], montant à [illegible].

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. C. DIRKSON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle Orléans, 3 Octobre 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 10ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux (2) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, St. André et Félicité, désignés comme lots Nos. 9 et 10 dans l'ilet No. 322, les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 30 pieds de face à la rue St. André sur 60 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $7 80.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total de dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. VEUVE H. DOLL et HENRY DOLL Jr.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 Octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 10ème jour de novembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, St. André et Félicité, désigné comme lot No. 12 dans l'ilet No. 292; le dit lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue St. André sur 117 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $37 60.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JNO. DIAMOND.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 10ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations, et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Prytania, St. Charles, Conrey et Sixième, désigné comme lot No. 8 dans l'ilet No. 218; le dit lot No. 8 mesure 32 pieds de face à la rue St. Charles sur 130 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876 et 1878 montant à $[illegible].

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme GEORGE DIXON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 Octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi le 10ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. David, Deuxième et Troisième, désigné comme le lot No. 22 dans l'ilet No. 302; le dit lot No. 22 mesure 24 pieds de face à la rue St. David sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $5 20.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. VEUVE H. DOLL et HENRY J. DOLL, Jr.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 10ème jour de novembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux (2) certains lots de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, St. André et Félicité, désignés comme lots Nos. 11 et 12 dans l'ilet No. 292; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 50 pieds de face à la rue St. André sur 117 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $41 60.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total de dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme P. [illegible]

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir [illegible] à savoir:

Trois (3) certaines portions de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Constance, Septième et Huitième, désignées comme portions des lots Nos. 18, 19 et 20 dans l'ilet No. 127, les dites portions des lots Nos. 18, 19, et 20 mesurent 31 pieds de face à la rue Huitième sur 31 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $13 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LAWRENCE DOWLING.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 Octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile du district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi le 10ème jour de novembre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Coliseum, Harmonie et Fleamont, désigné comme lot No. 14 dans l'ilet No. 189, le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $15 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LAWRENCE DOWLING.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882 et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 10ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Freret, Locust, Philippe et Première, désigné comme lot No. 18 dans l'ilet No. 254; le dit lot No. 18 mesure 32 pieds de face à la rue Freret sur 90 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $10 40.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JAMES E. DOUGLAS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine de cette ville, samedi, le 10ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Première et Philippe, désigné comme lot No. 2 dans l'ilet No. 98; le dit lot No. 2 mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue Annonciation sur 150 pieds 2 pouces de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $13 20.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. C. DIRKSON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 3 Octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile du district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville samedi, le 10ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Freret, Locust, Washington et Quatrième, désigné comme lot No. 4 dans l'ilet No. 356, le dit lot No. 4 mesure 33 pieds de face à la rue Freret sur 100 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876, montant à $1 80.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. WALTER DENNY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 4 Octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 10ème jour de novembre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet (triangulaire) de terre dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, [illegible]